

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, à la suite de la fusion, le 30 juin 2012, d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et d'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc., un permis d'assureur à la société résultant de cette fusion, qui portera le nom d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

Assurance sur la vie

Assurance contre la maladie ou les accidents

Le siège de l'assureur est situé au 1080, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C7.

Fait le 14 août 2012

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Nathalie G. Drouin

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.